

# Communiqué de presse

Ajaccio, le 2 février 2023

## L'Urssaf Corse et l'Adie s'engagent pour soutenir les auto-entrepreneurs éloignés du système bancaire

Le 2 février Manuel Falaschi, Directeur régional de l'Urssaf Corse, et Yvan Franchi, Directeur territorial de l'Adie Corse, signent un partenariat : l'objectif, unir les actions d'accompagnement et dynamiser l'entreprenariat populaire.

Cette convention prévoit les engagements suivants :

- **Accompagner les micro-entrepreneurs en début d'activité et aux moments clefs de la vie de l'entreprise** (dans les 6 premiers mois de leur démarrage et en phase de développement au-delà de 12 et 24 mois)
- **Inform**er dans la mise en œuvre de la réglementation
- **Communiquer** de façon commune et ciblée
- **Rappeler les obligations déclaratives et de paiement** des cotisations sociales
- **Echanger des informations** en vue d'accroître la qualité du service rendu auprès des créateurs

« L'accompagnement des créateurs d'entreprise est un enjeu majeur pour l'Urssaf et d'autant plus pour les publics plus fragiles. Ce partenariat viendra, j'en suis convaincu, renforcer de façon efficace les actions que nous menons déjà autour des travailleurs indépendants, et plus particulièrement des 18 000 auto-entrepreneurs que compte la Corse », souligne Manuel Falaschi.

« Travailler aux côtés de l'Urssaf va donner notamment à l'Adie l'occasion de toucher de façon plus efficace l'ensemble des entrepreneurs et de les informer des solutions proposées par l'Adie pour réussir leur démarrage et réussir les différentes étapes de la vie de leur entreprise », complète Yvan Franchi.

### L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 534,4 milliards d'euros encaissés auprès de 9,8 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

### L'Adie en quelques mots

L'Adie est une association nationale reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur, s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel. Depuis 30 ans, son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive. Dans ses 158 antennes et 292 permanences qui couvrent tout le territoire national, ses 600 salariés et 1 400 bénévoles accompagnent 46 000 entrepreneurs. A deux ans, 76% de ces entreprises sont pérennes et 84% des personnes financées sont durablement insérées professionnellement.